



Litige avec un garagiste et permis de conduire.

Par Visiteur

MON MARI ETANT DECEDE ET MOI MEME N'AYANT PAS LE PERMIS J'AI REMIS MA TWINGO DE 1996 110000KM TRES BON ETAT EXTERIEUR , A TOUJOURS ETE ENTRETEENUE ,AU GARAGE A COTE DE CHEZ MOI.CE DERNIER M'A REMIS UN CERTIFICAT DE CESSION A SON NOM QUE J'AI SIGNE ET LA CARTE GRISE BARREE LE TOUT ENVOYE A LA PREFECTURE EN REC AVEC AR.

VERBALEMENT ,JE LUI AI DIT DE LA NEGOCIER AU MEILLEUR PRIX ;QUE SON PRIX SERAIT LE MIEN !

EVIDEMMENT ,AUCUN JUSTIFICATIF TANT SUR LE PRIX

AUCUN JUSTIFICATIF LUI DONNANT LA VOITURE GRATUITEMENT !

MON EPOUX LE CONNAISSANT DEPUIS LONGUE DATE, LE VEHICULE ETANT REPARE CHEZ LUI ,JE LUI AI FAIS CONFIANCE.

J'AI SU QU'UN JEUNE DE MON QUARTIER SE PORTAIT ACQUEREUR DE MA VOITURE ,LE CONNAISSANT ,J'ETAIS CONTENTE .

C'EST ALORS QUE LES CHOSES SE SONT GATEES !

PAS DE NOUVELLES DU GARAGISTE !

CELUI CI NE SE SOUVIENT PLUS COMBIEN IL L'A VENDU ,(IL Y AVAIT DES REPARATIONS ok MAIS IL EN A MEME RAJOUTE!RETROVISEUR ABIME !DE PLUS IL AVAIT VENDU PLUSIEURS VOITURES EN MEME TEMPS.

QUANT AU JEUNE ,LUI NON PLUS NE SE SOUVIENT PLUS COMBIEN IL A PAYE LA VOITURE ,(PAS DE FACTURE DE REPARATIONS ;L'ARGENT A ETE REMIS DE LA MAIN A LA MAIN !)

JE ME SUIS RENDU CHEZ LE GARAGISTE .

LE TON A MONTE !J'ETAIS UNE MENTEUSE !

JE LE TRAITAIS D'ESCROC ;JE LE PRENAIS POUR UN MALHONNETE !!

ET COMPTE TENU QUE C'EST UN ITALIEN NOUS VOILA PARTI SUR L'EMIGRATION !etc S'EN EST SUIVI DE TRES VIOLENCES VERBALES DE SA PART . IL VOULAIT PORTER PLAINTE

J'AI ESSAYE DE CALMER LE JEU CAR JE NE VOULAIS PAS RECEVOIR DE COUPS ON NE SAIT JAMAIS LA TOURNURE QUE CA PREND ,(LE JEUNE ETANT ARRIVE JE LES AVAIS TOUS LES

CONTRE MOI).

FINALEMENT CES DEUX INDIVIDUS ONT NEGOCIE LA VOITURE DE MON EPOUX EN TOUT IMPUNITE COMME SI CETTE VOITURE LEUR APPARTENAIT.

MERCI DE VOTRE CONSEIL JURIDIQUE .

CORDIALEMENT

Par Visiteur

Chère madame,

CELUI CI NE SE SOUVIENT PLUS COMBIEN IL L'A VENDU ,(IL Y AVAIT DES REPARATIONS ok MAIS IL EN A MEME RAJOUTE!RETROVISEUR ABIME !DE PLUS IL AVAIT VENDU PLUSIEURS VOITURES EN MEME TEMPS.

QUANT AU JEUNE ,LUI NON PLUS NE SE SOUVIENT PLUS COMBIEN IL A PAYE LA VOITURE ,(PAS DE FACTURE DE REPARATIONS ;L'ARGENT A ETE REMIS DE LA MAIN A LA MAIN !)

JE ME SUIS RENDU CHEZ LE GARAGISTE .

LE TON A MONTE !J'ETAIS UNE MENTEUSE !

JE LE TRAITAIS D'ESCROC ;JE LE PRENAIS POUR UN MALHONNETE !!

ET COMPTE TENU QUE C'EST UN ITALIEN NOUS VOILA PARTI SUR L'EMIGRATION !etc S'EN EST SUIVI DE TRES VIOLENCES VERBALES DE SA PART . IL VOULAIT PORTER PLAINTE

J'AI ESSAYE DE CALMER LE JEU CAR JE NE VOULAIS PAS RECEVOIR DE COUPS ON NE SAIT JAMAIS LA TOURNURE QUE CA PREND ,(LE JEUNE ETANT ARRIVE JE LES AVAIS TOUS LES

CONTRE MOI).

FINALEMENT CES DEUX INDIVIDUS ONT NEGOCIE LA VOITURE DE MON EPOUX EN TOUT IMPUNITE COMME SI CETTE VOITURE LEUR APPARTENAIT.

Mais si j'ai bien compris, vous avez cédé la voiture au garage qui s'est ensuite chargé de la revendre puisque vous avez barré la carte grise au moment où vous l'avez amené. J'en déduis donc qu'il ne s'agissait pas d'un "dépôt vente" dans quel cas, la carte grise aurait du être barrée au moment de la vente "au jeune" qui l'a acheté, et uniquement à ce

moment là non?

Dans ces circonstances, en quoi le prix de vente (entre vous et le garage) devait être lié d'une quelconque manière avec le prix de revente (entre le garage et le jeune)?

Très cordialement.

Par Visiteur

J'AI PRIS BONNE NOTE DE VOTRE REPONSE.
TOUTEFOIS,DANS UN PREMIER TEMPS JE SUIS ALLEE CHEZ LE GARAGISTE POUR LUI DEMANDER DE S'OCCUPER DE LA VENTE DE MON VEHICULE .
IL M'A DIT DE LUI AMENER .
C'EST LUI QUI M'A CONSEILLEE
C'EST COMME CELA QUE L'ON PROCEDE!
ENTRE MOI ET LE GARAGISTE IL N' Y A EU AUCUN PRIX DE VENTE.JE N'AI PERCU AUCUN ARGENT!
DONC PAS DE REVENTE DU VEHICULE IL NE L'A MEME PAS ACHETEE!
IL SERVAIT D'INTERMEDIAIRE.
BEN BRAVO !!

Par Visiteur

Chère madame,

ENTRE MOI ET LE GARAGISTE IL N' Y A EU AUCUN PRIX DE VENTE.JE N'AI PERCU AUCUN ARGENT!
DONC PAS DE REVENTE DU VEHICULE IL NE L'A MEME PAS ACHETEE!
IL SERVAIT D'INTERMEDIAIRE.
BEN BRAVO !!

Dans la mesure où la cession entre vous et le garagiste a été formalisée par la cession de la carte grise, il faut donc partir du principe qu'il y a eu un contrat de vente entre vous et le garagiste.

Un contrat, dès lors que sa valeur est supérieure à 1500 euros ne peut être prouvé que par écrit.
Or, si aucun contrat n'a été signé, et que vous n'avez aucune preuve tendant à prouver que le garagiste doit vous donner de l'argent, alors j'ai bien peur que vous n'ayez aucun recours.

Très cordialement.

Par Visiteur

MONSIEUR,
JE VOUS REMERCIE DE VOTRE REPONSE .
JE M EN DOUTAIS UN PEU .
LA VALEUR DE CETTE VOITURE ETANT DE 1996 110000KM se CHIFFRAIT A 1000 E ENVIRON TOUT AU PLUS 1300 E.
DE TOUTES FACONS ,DANS CETTE HISTOIRE CE N'EST MEME PAS LA VALEUR FINANCIERE DE CETTE VOITURE QUI EST EN JEU .
C'EST LA VOITURE D'UN DEFUNT .
JE LUI AVAIS MEME DIT " ...QUE CA POURRAIT PEUT ETRE INTERESSER QUELQU'UN AYANT PEU DE MOYENS ...
DE PLUS IL CONNAISSAIT MON EPOUX ET LES REPARATIONS TOUJOURS FAITES CHEZ LUI .C'EST DONC DOUBLEMENT DEGUEULASSE ".
BREF
MAIS IL FAUT LAISSER LE TEMPS AU TEMPS!!LES CHOSES SE FONT D'ELLES MEMES."LE BOUCHE A OREILLE "
.....
AVEC MES REMERCIEMENTS .
CORDIALEMENT

Par Visiteur

Chère madame,

Je comprends votre déception mais il est vrai que juridiquement, tout recours serait très délicat et se heurterait au problème de la preuve mentionnée dans mon précédent message.

Vous pouvez néanmoins essayer (vu que la valeur est inférieure à 1500 euros) et saisir le juge de proximité si vous souhaitez toutefois tenter de faire valoir vos droits.. C'est à vous d'y réfléchir..

Très cordialement.